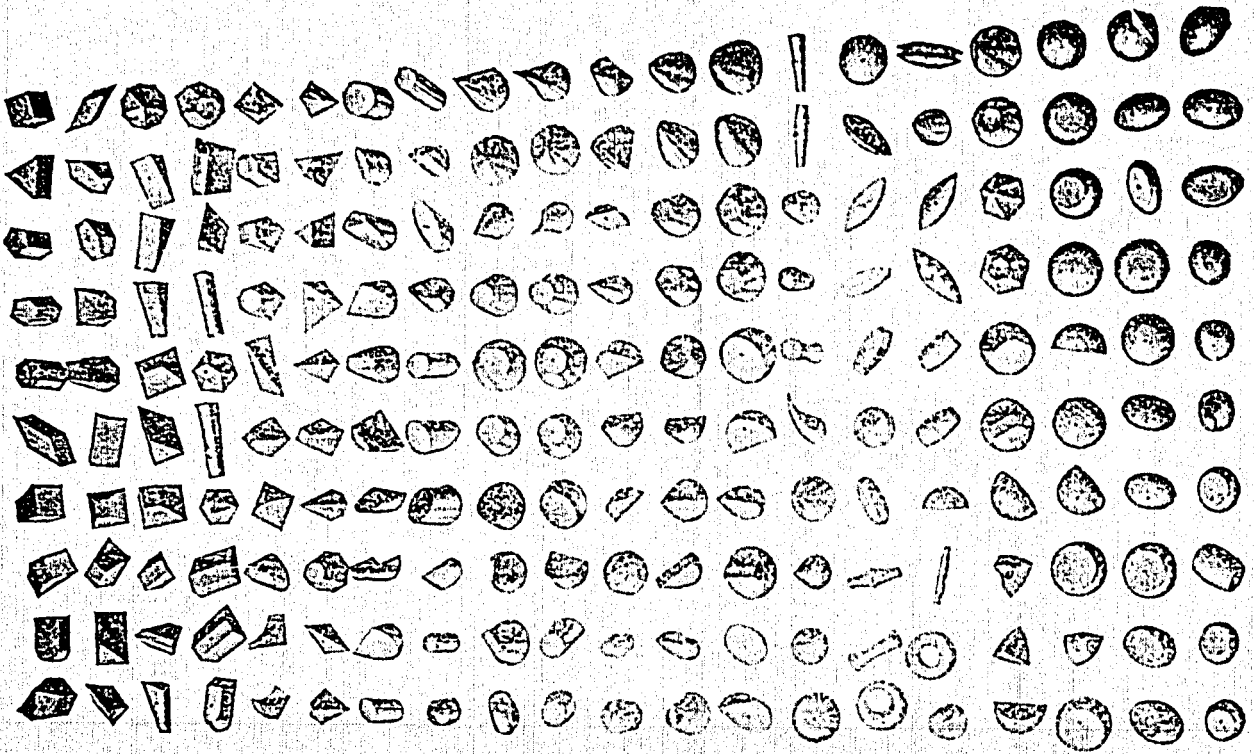


stéréométrique" un puissant moyen de progrès sûrs et rapides.

Nous en publions ci-dessous une gravure, et nous renvoyons le lecteur, pour de plus amples détails, à notre bulletin bibliographique, ou un homme expert en cette

matière. M. Blain de St. Aubin, en fait une excellente appréciation, dans le compte-rendu qu'il donne d'une conférence lue par M. Baillargé, devant la Société historique de Québec.



Mots et tournures à éviter.

L'usage constant des deux langues, française et anglaise, donne lieu, chez nous, à des inexactitudes et même à des fautes assez fréquentes. Un grand nombre de ces anglicismes ont déjà été relevés; nous en avons remarqué, cependant plusieurs autres qui n'ont pas encore été signalés. L'eussent-ils été, du reste, qu'un second avertissement ne serait pas de trop.

—*Applicant*; *application*; *situation*; *spécifier*: faire *application* pour une *situation*; l'*applicant* devra *spécifier* ses conditions et donner des *références*. Ces expressions ne sont pas françaises, dans le sens qui leur est donné ici. Il faut dire: *demandeur* une *place* ou un *emploi*; le *postulant*: *faire connaître* ses conditions; ou employer d'autres tournures. Quant au mot *référence*, il est à peu près admis, dans ce sens, croyons-nous; il ne faudrait pas cependant en faire un abus.

—*Concourir*. Je *concours* volontiers dans l'opinion que l'honorable membre de N... vient d'exprimer. *Concourir* et *membre* sont anglais dans cette acception. Il vaut mieux dire *partager* l'opinion, et *député*.

—*Editorial*, subs. et adj. *Correspondance éditoriale*; note *éditoriale*; écrire un *éditorial*. Ce mot est totalement anglais.

—*En Canada*. Il y a, pour les noms de pays, une règle facile et généralement admise: les noms féminins prennent la préposition *en*: *en France*, *en Espagne*, *en Bohême*, etc.; les noms masculins prennent l'article contracté *au*: *au Brésil*, *au Pérou*, *au Portugal*, etc.; nous ne voyons pas pourquoi le Canada ferait exception à une règle si peu difficile à suivre. On doit donc dire *au Canada*.

—*Qualifié*. "On demande un instituteur *qualifié* pour

enseigner les deux langues." C'est déjà bien assez de supporter les mots *qualifié* et *qualification* lorsqu'il s'agit de l'éligibilité des députés au parlement. Ce sont des expressions qui appartiennent à la constitution sous laquelle nous vivons et qui n'ont véritablement pas d'équivalents exacts en français, si ce n'est peut-être le terme *légal habile* et son dérivé *habilité*. Hors de là, ces expressions doivent être proscrites et un instituteur *compétent* vaudra toujours mieux qu'un instituteur *qualifié*.

—*Référer*. "En *référant* à la loi, à l'avis." Cette expression est impropre. Il faut dire *recourir* à la loi, ou *consulter* la loi, se *reporter* à l'avis.

—*Salaires*. On emploie ce mot à tout propos. On dit le *salaires* d'un gouverneur, d'un ministre, d'un employé, d'un domestique. Il y a cependant des distinctions à établir, nous allons les indiquer. On doit dire: les *gages* d'un domestique, le *salaires* d'un ouvrier, la *paye* ou *solde* d'un militaire, le *traitement* d'un fonctionnaire, depuis le plus petit jusqu'au plus haut placé. Le mot *honoraires* se dit de la rétribution accordée suivant un certain règlement, aux hommes qui suivent les professions dites libérales. Les *émoluments* sont le revenu casuel d'une charge, par opposition au traitement fixe qui y est attaché.

Il n'est pas difficile de trouver l'origine de ces expressions vicieuses; elles sont la traduction littérale des termes anglais correspondants.

Nous reviendrons, dans la suite, sur quelques autres locutions nées de la langue anglaise, et sur l'emploi illimité des *majuscules*, lequel provient également de la même source.